ZI UEC1330 32.

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

RESTRICTED
SR/LM.24
29 juin 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE SEANCE ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATION ET LES DELEGATIONS DES ETATS ARABES

tenue à Lausanne le Mercredi, 29 juin 1949, à 10 heures 30.

- Président Présents : M. de Boisanger France) M. Yalcin M. Hare Turquie) Etats-Unis - Secrébaire Principal M. de Azcàrate Représentants de S.E. Abdel Monem Mostafa Bey) 1'Egypte M. Abdel Chafi El Labbane Représentants du S.E. Fawzi Pacha Mulki Royaume Hachémite de M. Edmond Roch Jordanie. Représentants du Liban S.E. Fouad Bey Ammoun M. Mohamed Ali Hamade Représentants de la S.E. Adnan El Atassi M. Omar Djabri Syrie

Le PRESIDENT fait observer que la présente séance constituera la dernière des séances plénières de la Commission jusqu'au 18 juillet, date à laquelle la Commission rencontrera à nouveau les délégations arabes, mais que le Comité Général et le Comité de Jérusalem continueront à fonctionner pendant la suspension et qu'il est possible que l'on prie les délégations d'envoyer des représentants à certaines séances des comités.

La Commission a rencontré la veille la délégation israélienne et M. Eytan, à cette occasion a présenté des observations sur la veille au soir une lettre qu'il a adressée à la Commission/sur le sujet de certaines mesures relatives aux réfugiés. M. Eytan ayant exprimé le souhait d'examiner cette lettre avec le Comité Général dans le but de s'étendre sur certains points ou d'y apporter des éclaircissements, la Commission transmettra la lettre aux délégations arabes le lendemain matin lorsque le Comité Général aura tenu séance.

Le Président a informé la délégation israélienne que par suite de la récente séance de la Commission avec les délégations arabes, il apparait que ces dernières maintiennent leur position précédente, à savoir que les frontières indiquées sur la carte jointe au procès-verbal reste la base de négociations.

M. ATASSI (Syrie) veut insister sur le fait que les délégations arabes ont accepté la carte simplement comme base de discussion mais que les Etats arabes ne considèrent pas que les lignes indiquées sur cette carte fixent leurs demandes territoriales. Le Procès-verbal mentionne "des aménagements territoriaux" que les délégations arabes voudront examiner ultérieurement.

Le PRESIDENT réassure la délégation syrienne en ce qui concerne les termes de sa propre déclaration à la délégation israélienne et, une fois de plus, exprime le désir de la Commission de connaître les vues des délégations arabes sur les aménagements territoriaux.

M. ATASSI (Syrie) fait observer que le déroulement des réunions de Lausanne n'a pas encore donné aux délégations arabes la possibilité de s'engager dans une discussion de ces aménagements, attendu qu'il n'y a encore aucune manifestation de bonne volonté de la part d'Israël en ce qui concerne la solution des problèmes les plus urgents.

MULKI PACHA (Royaume Hachémite de Jordanie) informe la Commission que, selon des renseignements qu'il a reçus la veille d'Amman, 1500 villageois arabes ont récemment été chassés de leurs foyers dans le village de Baqa el Gharbiya, dans la région de Tulkarem du centre de la Palestine. Étant donné le fait que le problème des réfugiés est examiné en ce moment même, il demande à la Commission de prendre note de cet incident et de faire connaître à la délégation israélienne qu'elle désire vivement que la situation difficile présente ne soit pas encore aggravée par de tels événements.

Le PRESIDENT demande qu'on communique des renseignements complets, sur cet incident, aussitôt qu'on les connaîtra et affirme que cette question sera portée à l'attention de la délégation israélienne probablement au cours de la séance de l'aprèsmidi du Comité Général.

M. HARE fait observer que les réunions sont maintenant arrivées à un stade où l'on a une tendance à parler "d'impasses".

Tout en reconnaisant pleinement les obstacles qui ont gêné le déroulement des conversations, il estime qu'à la seconde phase des réunions, les délégations pourront rompre avec les positions fixées qu'elles ont actuellement. La première partie de la session n'a été un échec. en aucune manière; la nature des problèmes a été considérablement éclaircie, et il reste maintenant à oeuvrer vers leur solution. Il espère qu'au cours de la suspension qui vient les imaginations ne resteront pas inactives et que les consultations avec les gouvernements seront fécondes si bien que, lorsque reprendront les conversations, il sera possible de passer de l'immobilité au mouvement.

MOSTAFA BEY (Egypte) estime que certaines questions qui ont été abordées au cours des réunions méritent d'autres observations. Tout d'abord, il rappelle que les délégations arabes ont demandé certaines mesures extraordinaires destinées à sauvegarder les biens des réfugiés. Il s'est récemment entretenu avec un membre de l'un des comités de réfugiés qui a fait remarquer que les représentants des réfugiés se trouvaient à Lausanne depuis près de deux mois sans être encore en mesure de rentrer; il se demande qui sera responsable des dommages causés aux biens des réfugiés. Ce membre des comités de réfugiés a demandé au représentant égyptien d'attirer l'attention de la Commission sur cette situation afin que la Commission puisse saisir de la question les représentants juifs et fixer les responsabilités.

En ce qui concerne l'espérance de M. Hare que les conversations, lorsqu'elles seront reprises, se dérouleront dans un esprit plus réaliste et plus constructif et comporteront un examen complet de la question territoriale, Mostafa Bey fait remarquer que l'on ne peut examiner les questions que sur la base de certains principes établis. Sa délégation estime que le rapatriement des réfugiés est en lui-même une fin et un moyen : une fin, du fait que les réfugiés ont manifestement le droit de rentrer dans leurs foyers; et un moyen pour atteindre un but, du fait qu'il orienterait la formulation des demandes territoriales arabes. Dans l'état actuel des choses, il n'existe pas de base sur laquelle les délégations arabes puissent présenter de propositions territoriales; de l'avis de sa délégation, on ne peut présenter ces propositions tant que les réfugiés n'auront pas été rapatriés. A moins que la Commission ne puisse exercer

une pression sur les représentants juifs en vue du retour des réfugiés, il doute des chances de succès des conversations de Lausanne.

Le PRESIDENT désire faire observer que deux mois ne se sont pas passés depuis que l'on a reçu le memorandum arahe sur les réfugiés attendu que ce document est en date du 18 mai et d'autre part la réponse de la délégation israélienne a été retardée.

Il approuve M. Hare qui a dit que l'on doit adopter une attitude optimiste sur la question de la solution des problèmes généraux qui se posent à la Commission et pense que l'on pourrait sans doute améliorer la situation lorsque les représentants auront consulté leur gouvernement respectif pendant la suspension. Le manque de rapidité des travaux de la Commission est peut-être inévitable au présent stade.

FOUAD BEY AMMOUN (Liban) admet que la première phase des travaux de la Commission a vraiment été constructive en ce qu'elle a eu pour résultat la signature du Procès-verbal du 12 mai. La faute de ce qu'aucun autre progrès n'a été accompli retombe sur les Juifs qui n'ont montré aucune disposition à mettre le Procès-verbal en ocuvre. Rappelant les déclarations que les délégations arabes ont faites, dans un esprit constructif, au cours de leur dernière séance avec la Commission, il exprime l'espoir que les travaux de la Commission prendront une tournure plus satisfaisante après la suspension. Cela dépendra d'un changement d'attitude de la part des Juifs.

MOSTAFA BEY (Egypte) désire apporter des observations aux paragraphes 21 et 22 du troisième rapport de la Commission au Secrétaire général sur l'évolution des travaux, où il est recommander de renouveler les crédits pour secourir les réfugiés de Palestine. Il rappelle à cet égard, les conversations qu'il a tenues à New York avec M. Griffis, Directeur de l'Aide des Nations Unies aux Réfugiés de Palestine, le 21 avril 1949, dans lesquelles il a exprimé l'opinion, qu'il maintient encore, que la solution du problème des réfugiés consiste à faire pression sur les Juifs en vue d'obtenir le retour des réfugiés plutôt qu'à ouvrir des crédits pour leur assistance. Il pense, en outre, que l'aide financière aux réfugiés n'est pas de la compétence de la Commission.

Le PRESIDENT insiste sur le fait que la Commission ne prétend nullement que la solution du problème des réfugiés réside dans une aide pécuniaire. Toutefois pour des raisons d'humanité il est impérieux d'accorder certains secours aux réfugiés afin de soulager leur condition en attendant que l'on arrive à un règlement satisfaisant. Il serait regrettable que, comme le pense le représentant de l'Egypte, cette aide pécuniaire enlève de la force à l'argument qui s'exprime en faveur du retour des réfugiés, mais il ne pense pas que tel serait le cas. Quant à la question de savoir si la Commission est compétente pour faire les recommandations figurant dans le rapport, il fait remqrquer que la Résolution de l'Assemblée générale sur la question des réfugiés déclare expressément que la Commission doit se tenir en rapport étroit avec l'Aide des Nations Unios aux réfugiés de Palestine. Il est donc parfaitement conforme au mandat de la Commission que celle-ci appuie les efforts que l'on poursuit en vue de se procurer des fonds pour les organismes de secours.

Enfin, il veut remercier les délégations arabes de leur assistance et exprime l'espoir que les travaux de la Commission progresseront plus rapidement lorsqu'on se réunira après la suspension.

FOUAD BEY AMMOUN (Liban) au nom des délégations arabes veut exprimer sa gratitude à la Commission pour ses travaux et l'espoir que ses efforts meneront à des résultats positifs.